



Couverture sociale pour les étrangers???

Par **babette_old**, le 17/10/2007 à 21:14

Bonjour à tous,

Ma soeur s'est fait opérer en roumanie d'un cancer du col de l'utérus. Le problème est que la médecine est de mauvaise qualité et que depuis son opération elle souffre de complications très graves, notamment la vessie qui s'est colée à l'intestin, que les médecins disent ne pas pouvoir soigner.

Je suis de nationalité française et je souhaite la faire venir en France afin qu'elle soit soignée convenablement. Je sais qu'il existe un dossier E112 qu'elle doit demander à sa sécurité sociale de Roumanie. Le problème est qu'après l'avoir baladée plusieurs mois pour la constitution du dossier, ils lui disent qu'ils ne peuvent pas lui délivrer ce formulaire car c'est une maladie qui peut être soignée en Roumanie. Mais c'est faux, les médecins l'ont massacrée!!!

Je ne sais plus quoi faire. Y a-t'il une possibilité pour qu'elle vienne en France se soigner?? Si elle venait vivre en France aurait-elle droit à la CMU?

Merci d'avance pour vos réponses